

Délibération n°2018-04-03d

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à La Courtine.

**Alain Gueguen** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Frédérique Fraysse	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Gilles Chazal</b>	à	Stéphanie Gautier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Danielle Coulaud</b>	à	Jean Stöhr	<b>Daniel Escurat</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Baptiste Galland</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Valade
<b>Dominique Guillaume</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	<b>Chantal Guivarch-Paisnel</b>	à	Alain Gueguen
<b>Mady Junisson</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Martine Leclerc</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	François Ratelade	<b>Marilou Padilla-Ratelade</b>	à	Christophe Arfeuillère
<b>Serge Peyraud</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Bernard Rouge</b>	à	Jean-François Michon

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Éric Bossaert (David Vidal), Daniel Caraminot (René Lacroix), Bernard Couzelas (Alain Lanly), Guy Faugeron (Denise Vedrinne), Michel Lacrocq (Christian Dumonteil), Cécile Martin (Valérie Lamour), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Stéphane Brindel, Michèle Chastagner, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Michel Lefort-Lary, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Laurence Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Valérie Sérurier, Nelly Simandoux, Jean-Michel Taudin.

## Attribution des subventions dans le cadre du dispositif « Créa Commerce » Mme Papon – épicerie-boulangerie « Chez Véro » à Liginiac

Le président rappelle que lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017, les élus ont acté le fait d'étendre ce dispositif à tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et ont redéfini les modalités d'intervention du dispositif. De plus dans le cadre du SRDEII, le 12 avril 2018, les élus communautaires puis les élus régionaux le 9 juillet 2018, ont validé le règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises.

Suite à la réunion du 14 septembre dernier, le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers) propose de subventionner **Mme Papon** pour la reprise d'une épicerie-boulangerie à Liginiac.

Nature	Montant attribué
Aide à la création	1 500,00 €
Aide aux investissements	5 000,00 €
	<b>6 500,00 €</b>

Dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises, une subvention de **1 200 €**, correspondant à 20% de la bonification du prêt d'honneur accordé par Initiative Corrèze serait également versée.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 6 500,00 € dans le cadre du dispositif Créa Commerce ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise pour un montant global de 1 200 € dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À La Courtine, le 27 septembre 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

